

2.2.5 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à protéger les écosystèmes marins et aquatiques nord-américains contre les effets des espèces aquatiques envahissantes. Il permettra de mettre au point des méthodes de prévention et de lutte ayant pour objet de fermer les voies de pénétration d'espèces envahissantes dans les eaux côtières et les eaux douces du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Buts et objectifs

Le but fondamental du projet consiste à définir, à l'endroit des espèces aquatiques envahissantes, une perspective commune de prévention et de lutte ciblée sur les voies de pénétration reliées au commerce, et à gérer par la suite la mise en œuvre des mesures de collaboration trinationale et multisectorielle selon les priorités établies. On vise précisément les objectifs suivants :

- répertorier les espèces aquatiques envahissantes et déterminer les voies de pénétration qui constituent une préoccupation pour au moins deux pays et coordonner des plans d'action concertés à cet égard;
- créer un réseau nord-américain d'information sur les espèces aquatiques envahissantes;
- constituer un répertoire régional des cadres juridiques et institutionnels utiles pour prévenir les invasions d'espèces aquatiques exotiques et lutter contre ces espèces;
- mettre au point et diffuser des outils de sensibilisation au problème des espèces envahissantes et renforcer les capacités des décideurs;
- offrir des incitatifs économiques aux industries et à d'autres intervenants du secteur privé qui prennent volontairement des mesures pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes et minimiser leur propagation.

Résultats prévus

- Une plus grande collaboration entre les gestionnaires des bases de données sur les espèces aquatiques envahissantes.
- Des normes et protocoles communs relativement au partage de données sur les espèces aquatiques envahissantes suscitant des préoccupations communes (EAESPC).
- Une base de données réparties des EAESPC répertoriées dans le système mexicain d'information sur les espèces aquatiques envahissantes.
- Une évaluation détaillée des principales voies de pénétration⁴ des espèces envahissantes en Amérique du Nord.
- Le premier plan d'action concerté visant à prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes en tenant compte des priorités définies.
- Une méthode nord-américaine d'évaluation des risques d'introduction délibérée ou accidentelle d'espèces aquatiques envahissantes.

Contexte

Les espèces envahissantes peuvent avoir de profondes répercussions, par exemple en dévastant des écosystèmes sains et en sapant les économies locales qui dépendent de ces écosystèmes. Une fois implantées, elles peuvent déloger d'importantes espèces indigènes, entraîner l'extinction d'espèces rares, détruire la biodiversité et la structure trophique des écosystèmes côtiers, mettre en péril l'intégrité écologique des AMP, anéantir la pêche commerciale et récréative, faire obstacle aux utilisations culturelles traditionnelles des ressources côtières. Les invasions biologiques peuvent engendrer d'énormes coûts pour la société.

⁴ Les « voies de pénétration » sont les voies par lesquelles les espèces envahissantes sont introduites dans un lieu. On déterminera, à partir de la liste des voies réelles et possibles dressée en 2002, un sous-ensemble de voies qui feront l'objet de mesures prioritaires. On se basera sur les critères suivants : importance de la menace à l'échelle continentale, possibilités de collaboration, effets écologiques et économiques possibles.

L'intensification récente des échanges commerciaux et des migrations en Amérique du Nord, de même que d'autres activités humaines comme les éventuels projets techniques ou de dérivation de l'eau, accroissent le risque de passage transfrontalier d'espèces exotiques entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Dans cette perspective, le projet est expressément axé sur les voies de pénétration transfrontalières situées au sein même de l'Amérique du Nord. Une seule invasion dans une zone circonscrite de l'un des trois pays représente, de fait, une importante menace internationale pour l'ensemble de l'Amérique du Nord; il en va de même des voies par lesquelles des espèces exotiques passent d'un pays à l'autre. Pour trouver des solutions au problème des espèces envahissantes, il faut une collaboration étroite et durable à l'échelle internationale. L'adoption d'une méthode trilatérale permettant de prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et de lutter contre ces espèces permettrait aux trois pays d'accorder la priorité à ce problème, d'établir des cadres juridiques et stratégiques utiles à chacun, de partager leurs données et leurs compétences techniques, d'utiliser plus efficacement les ressources limitées dont ils disposent.

Le meilleur moyen de lutter contre les espèces envahissantes est d'empêcher leur introduction dans un lieu. Il faut donc se doter d'une gamme d'outils, de méthodes et de mécanismes binationaux et trinationaux pour prévenir l'établissement d'espèces envahissantes en Amérique du Nord. À titre d'organisation intergouvernementale, la CCE est très bien placée pour promouvoir une démarche trilatérale fondée sur le risque, c'est-à-dire qui tient compte de la probabilité d'établissement de nouvelles espèces envahissantes, de leur propagation possible et des dommages qu'elles pourraient causer. Les travaux de la CCE relatifs aux espèces envahissantes tabletront sur ceux déjà mis en œuvre par les trois pays et d'autres organisations internationales et les compléteront.

État d'achèvement

Du 28 au 30 mars 2001, la CCE a tenu le premier atelier nord-américain en vue de trouver des possibilités de collaborer pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord. Cet atelier, qui s'est déroulé à Montréal, au Québec, portait essentiellement sur les voies de pénétration connexes au commerce, comme les eaux de ballast, l'aquiculture, le commerce des animaux familiers et les appâts vivants.

Les délibérations et recommandations relatives à la collaboration pancontinentale sont affichées à l'adresse suivante : http://www.cec.org/programs_projects/conserv_biodiv/project/index.cfm?varlan=français&year=2002&projectID=20.

En 2002, en réponse aux recommandations formulées à l'atelier de Montréal, on a entrepris de répertorier les espèces envahissantes et les voies de pénétration qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. On définira ensuite les critères de sélection des espèces aquatiques et des voies de pénétration en utilisant une technique similaire à celle qui a été utilisée pour répertorier les espèces marines suscitant des préoccupations communes. Une fois cette étape terminée, on produira un rapport sur les menaces et le niveau de pénétration de chaque espèce, les principales voies de pénétration, les priorités en matière de collaboration. À terme, ce rapport sera intégré dans les rapports sur les espèces marines et terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.

Activités

Aperçu

En 2003–2004, la CCE évaluera les voies de pénétration prioritaires des EAESPC, y compris les lieux d'origine et de destination et les modes de transport. Les résultats de cette évaluation faciliteront l'élaboration de plans d'action concertés visant à prévenir les invasions d'espèces aquatiques exotiques et à lutter contre ces espèces. Pour favoriser la concrétisation des plans d'action, on mettra l'accent sur l'échange et l'analyse de données, l'établissement de réseaux et le renforcement des capacités.

| 2003 | Montants estimatifs (\$CAN) |
|---|------------------------------------|
| Activité 1 : Amélioration de l'état des connaissances sur les voies de pénétration et les espèces suscitant des préoccupations communes à l'échelle continentale et mise en valeur de la capacité régionale en ce qui a trait au partage et à l'analyse des données sur les espèces et les voies de pénétration. | 90 000 \$ |

| | |
|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Multiplication des efforts déployés en Amérique du Nord dans les domaines de la bioinformatique et de l'échange de données, en se concentrant sur la surveillance des EAESPC. <ul style="list-style-type: none"> – Tenue d'une réunion avec les principaux responsables de bases de données pour discuter de la conclusion d'ententes et élaborer des normes et des protocoles compatibles visant les EAESPC. – Maintien du soutien du système mexicain d'information sur les espèces aquatiques envahissantes grâce à l'établissement d'une base de données réparties sur les EAESPC répertoriées. | 40 000 \$ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Évaluation d'une voie de pénétration prioritaire⁵, y compris les lieux d'origine et de destination, ainsi que les modes de transport. <ul style="list-style-type: none"> – Évaluation des caractéristiques écologiques et biologiques des EAESPC associées à cette voie de pénétration prioritaire. – Évaluation des modes de dispersion, de la fréquence et du nombre réels, ainsi que des tendances. – Détermination des lieux actuels et possibles d'invasion; évaluation des capacités de réaction et de la vulnérabilité; élaboration de l'analyse des besoins. | 50 000 \$ |
| Ressources nécessaires | 90 000 \$ |

| |
|---|
| 2004 |
| Activité 1 : Facilitation de l'élaboration de plans d'action binationaux et trinationaux visant à prévenir d'autres invasions d'espèces aquatiques exotiques. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre du premier plan d'action concerté (espèce, voie de pénétration ou autre thème choisi par un groupe de travail spécial), en s'appuyant sur les espèces aquatiques envahissantes et les voies de pénétration suscitant des préoccupations communes. <ul style="list-style-type: none"> – Évaluation des outils juridiques existants adaptés au plan d'action. – Mise sur pied d'un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un plan d'action concerté. – Détermination des priorités en matière de renforcement des capacités. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Révision, traduction et publication de l'évaluation de la voie de pénétration prioritaire choisie. |
| Activité 2 : Définition d'une méthode nord-américaine d'évaluation des risques d'introduction délibérée ou accidentelle d'espèces aquatiques envahissantes. |

Participation du public

Le public aura à nouveau l'occasion de participer à tous les aspects du projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes, depuis la planification et la tenue de l'atelier jusqu'à l'application de ses conclusions — dans le cadre d'activités communautaires de conservation — et à leur diffusion sur Internet (par le biais d'outils Web).

Renforcement des capacités

En 2003, la CCE déterminera les besoins en matière de renforcement des capacités d'intervention en ce qui a trait à des voies de pénétration et à des espèces données qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord. Certaines des recommandations découlant de l'analyse orienteront les actions concertées futures. La CCE continuera

⁵ Ibid.

de s'attacher à renforcer les capacités des trois pays nord-américains de recueillir, de regrouper et d'analyser les données sur les espèces aquatiques envahissantes, et ce, en s'intéressant à deux grandes priorités : le partage de renseignements et l'amélioration de la prévention des invasions d'espèces aquatiques exotiques et de lutte contre ces espèces.

Partenaires et/ou participants prévus

Le projet donnera lieu à la participation des organismes gouvernementaux responsables de l'environnement, dont la Conabio, Pêches et Océans Canada, le SCF, l'USFWS et la NOAA, de même que du milieu universitaire et du public dans les trois pays. Il complète de nombreux projets en cours menés dans le cadre du *Global Invasive Species Program* (Programme mondial sur les espèces envahissantes), de même que ceux menés par l'*Aquatic Nuisance Species Task Force* (Groupe de travail sur les espèces aquatiques nuisibles) et les organismes américains qui en sont membres, ainsi que par la Commission mixte internationale (CMI).

Liens avec d'autres projets de la CCE

- Le RIBAN, plus particulièrement le projet de collaboration avec l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité) concernant les espèces envahissantes.
- L'évaluation économique des voies hautement prioritaires se fera en collaboration avec les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.
- L'évaluation des outils juridiques existants, des institutions et des politiques se fera en collaboration avec le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement.